

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.****REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 H 20.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Je vais d'abord passer la parole aux chefs de groupe pour les excuses éventuelles. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT, avez-vous des excusés ?

M. DODRIMONT.- Non.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- J'excuse Mme WATHELET, Mme LAMBINON, M. ARIMONT et Mme BINET. M. NIVARD est annoncé avec quelques minutes de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Yolande LAMBRIX ne sera pas présente ; Andrée BUDINGER arrivera avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GEORGES. M. POUSSART a demandé qu'on l'excuse aujourd'hui ; pour des raisons personnelles, il ne sait pas assister à nos travaux.

**I.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2009).

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2009).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion comme d'habitude.

**II. Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

**III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 08-09/RA/02 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Culture**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/02. Nous allons entendre aujourd'hui la réponse de M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, je voudrais tout d'abord féliciter Mme STOMMEN pour sa ténacité et son jusqu'aboutisme, puisqu'elle nous avait déjà posé cette même question, relative au « last minute culturel » lors de la session d'octobre, lors de la discussion du chapitre « Tourisme » et non pas « Culture » ; je voulais le souligner.

Comme j'avais déjà répondu à l'époque, cette proposition s'inspire très largement de l'initiative de la Fondation pour les Arts de Bruxelles qui regroupe les grandes institutions culturelles comme la Monnaie, le Palais des Beaux Arts ainsi que des entreprises privées comme ING et ETHIAS. Cette organisation appelée « Arsène 50 » fonctionne à la billetterie comme proposée effectivement par notre collègue.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

L'idée est intéressante et devrait s'inscrire dans le cadre de la réflexion sur le tourisme culturel et les structures à mettre en place pour mieux développer ce secteur particulièrement prometteur pour notre Province.

Je terminais ma réponse, en octobre dernier, en vous disant qu'une étude à l'initiative de la FTPL était en cours au GRE. Nous attendons les conclusions de cette étude dans les prochaines semaines, voire dans les prochains jours.

Depuis, dans le cadre du projet pilote d'accompagnement des acteurs économiques du secteur touristique dans leur démarche marketing et commerciale, une collaboration a été mise en place avec une agence de voyage liégeoise, collaboration préfigurant une structure commerciale complète destinée à la vente de produits touristiques structurés au grand public. Ce projet donc pourrait inclure l'aspect billetterie. Je peux vous dire en tout cas, Madame, que ce projet sera examiné et discuté prochainement à la FTPL.

Monsieur Defays, je vous remercie pour votre intervention sur un sujet qui me tient à cœur, la défense de notre langue wallonne.

Depuis votre première intervention, la situation a en effet évolué. Peut-être pas autant que nous l'aurions souhaité, mais elle a évolué. Nous sommes intervenus auprès de la télévision locale liégeoise, RTC, en ce qui concerne l'agenda ; il est diffusé sur le télétexte de RTC. De même, en ce qui concerne les captations, nous avons sensibilisé la télévision locale et c'est ainsi que le Gala wallon 2008 a été enregistré, non pas au Trianon mais lors des décentralisations à Seraing. Il a été diffusé à trois reprises : le 11 novembre, après-midi et soir, et à la Noël ! Vous avez raison Monsieur Defays, cette information aurait dû être mentionnée dans le rapport d'activités.

En ce qui concerne le Trianon, j'ai effectivement participé aux réunions du Conseil d'administration qui a étudié la situation financière préoccupante du Théâtre. Un plan d'assainissement a été établi par les instances, qui devrait être mis en place rapidement.

Pour ce qui concerne la Province de Liège, comme cela a été demandé aux différents pouvoirs subsidiaires, j'ai proposé au Collège provincial de mettre en liquidité la subvention 2009 afin d'alléger les charges financières de l'asbl.

Au-delà des mesures de gestion quotidienne, il s'indique que,

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

tant la Communauté française que la Ville de Liège, qui sont les parties prenantes du contrat-programme, revoient leurs aides.

Vous savez très bien que la Province de Liège consacre des moyens importants au théâtre wallon, qui au-delà du subside au Trianon prend des formes diverses, comme le Gala wallon, les Rencontres provinciales de théâtre wallon, les subsides à la Fédération culturelle wallonne, à l'ASBL Djasons wallon, au Wallon à l'école, à la Société royale de langue et littérature wallonne, à la Chanson wallonne ; ce qui représente annuellement un effort de plus de 100.000 €, et il m'importe de rester dans les limites budgétaires.

Au-delà donc de l'apurement de la dette, mon souhait est de trouver une solution structurelle à moyen terme qui implique aussi une révision de la gestion actuelle de l'ASBL et la redéfinition d'un projet culturel.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités concernant la Culture.

**Document 08-09/RA/03 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Education physique et les Sports**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/03. M. le Député LACROIX qui nous avait annoncé sa réponse pour demain, l'a déjà rédigée et va nous faire le plaisir de venir à la tribune. Belle performance, Monsieur le Député ! Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, mers chers Collègues, M. le Conseiller provincial Franck THEUNYNCK m'a interrogé, quant à lui ce lundi, sur les séances de gymnastique organisées à l'attention du 3<sup>ème</sup> âge.

Puisque le sujet semble particulièrement l'intéresser, je

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

vais donc lui communiquer les informations voulues.

Mais il est vrai que le sport chez les seniors, voilà enfin un thème sur lequel je n'attendais pas, chers amis écologistes !

Ainsi donc, depuis le début des années 80, notre Service des Sports organise des séances de gymnastique pour le 3<sup>ème</sup> âge à Liège et à Verviers - uniquement à Liège et à Verviers - dans les locaux de notre Enseignement provincial, respectivement dans les gymnases de la Haute Ecole de la rue Beeckman et de l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Signalons qu'en contrepartie, aucun droit d'inscription n'est réclamé aux participants.

Par contre, je souhaiterais que M. THEUNYNCK m'explique ce qu'il entend par une certaine opacité, je reprends ses mots, régnante sur l'opération puisque chaque année, le Collège provincial statue sur l'activité et que nous désignons les deux animateurs vacataires, rémunérés sur la base du règlement en la matière.

Je me dois aussi de vous préciser que chaque année, ces cours démarrent « lentement » puisque les seniors s'inscrivent toujours tardivement.

Les statistiques de fréquentation ne sont pas non plus des plus éloquentes ; c'est le moins que l'on puisse dire...

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 30 inscrits à Liège pour une présence moyenne de 20 personnes;
- Verviers connaît, quant à lui, encore moins de succès : 12 inscrits pour une présence moyenne de 8 personnes.

En regard du faible taux de participation et de l'investissement financier important (2 animateurs), il me semble plus que légitime de s'interroger sur le devenir du soutien provincial à ces activités.

Par ailleurs, je n'ai pas de honte à vous confirmer que le sport pour les seniors ne figure pas parmi les premières priorités actuelles ; comme le rapporteur, M. BASTIN, l'a rappelé d'ailleurs, je n'ai pas dit qu'il s'agissait des premières priorités du Service des Sports. Donc, je n'ai pas de honte à le réaffirmer, non pas que la pratique sportive de cette population

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

m'indiffère, loin de là mais gouverner, c'est aussi faire des choix et faire des choix, c'est malheureusement aussi renoncer.

Au surplus, faut-il vous rappeler que la Province de Liège et son Service des Sports organisent ou soutiennent bon nombre de manifestations sportives organisées par des tiers, accessibles ou réservées aux seniors.

Parmi celles-ci, depuis de nombreuses années, nous soutenons ou organisons des randonnées cyclotouristes, apportons une aide importante aux épreuves inscrites au Challenge Jogging de la Province de Liège qui comprend des catégories « vétérans ».

De même, en 2008, le programme d'activités élaboré à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Service des Sports, comprenait des manifestations accessibles aux seniors, plus particulièrement la Journée du Sport en famille du 5 octobre dernier à Malmedy.

Dès lors, personne ne peut affirmer que le sport pour le 3<sup>ème</sup> âge est totalement délaissé.

Notre action est donc, ne vous en déplaise, bien au service de tous ! Il faudrait pour cela, Monsieur le Conseiller provincial, ne plus examiner les activités du Service des sports par le petit bout de la lorgnette, mais plutôt vous munir d'une longue vue ! Cette longue vue vous permettrait, au départ de nos objectifs, que nous avons tracés ensemble, de deviner la destination finale que nous nous réservons.

**1°** le sport pour tous, en particulier la lutte contre le décrochage scolaire et le sport pour personnes handicapées ;

**2°** l'initiation des jeunes aux sports plus confidentiels (notamment le badminton, l'escrime, l'escalade, le kayak) grâce à notre projet d'académie provinciale des sports qui aura un rôle particulier à jouer dans le domaine de l'intégration des milieux les plus défavorisés ;

**3°** le perfectionnement sportif des jeunes pratiquant le football, le rugby, le volley-ball, le basket-ball et le tennis de table, et ce en collaboration avec les fédérations sportives respectives.

Quant à notre politique sportive avec les clubs professionnels, qualifiée trop restrictivement de « vedettariat » par vous-même, Monsieur THEUNYNCK, elle repose sur des partenariats précis et rigoureux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Elle trouve son origine dans une saine émulation puisque le sport de haut niveau mérite aussi d'être soutenu, avant tout en regard des vocations qu'il permet de susciter chez les jeunes.

Ces partenariats permettent à la Province de Liège d'offrir des places gratuites à des milliers d'enfants issus de toutes origines dont ceux qui suivent les formations du Service des Sports et donc par là même, de vivre un événement qui pour eux est important et qui leur est bien souvent inaccessible parce que entrer au Standard, même dans les tribunes les moins chères, coûte quand même pour ces enfants de milieux sociaux défavorisés beaucoup trop cher, mais aussi de garantir la présence de joueurs belges ou étrangers sur ces activités formatives, illustrant au passage l'intégration par le sport.

Lors de nos sollicitations diverses, ces mêmes joueurs ne manquent jamais de répondre présent à nos invitations.

C'est la volonté du Collège provincial : les partenariats avec les clubs professionnels doivent servir aux objectifs politiques et citoyens reposant sur :

- 1° l'émulation sportive ;
- 2° le concours effectif de sportifs de haut niveau pour une intégration sociale grâce à l'initiation des jeunes au sport dans des contextes fragilisés.

Enfin M. THEUNYNCK, la Province de Liège ne cède pas au sport spectacle comme vous voulez bien l'affirmer !

Stigmatiser le sport professionnel en n'y voyant que le dopage, les tricheries, le fric comme vous le faites est très réducteur. Permettez-moi même de dire que c'est même un jeu dangereux...

Devrait-on, suivant votre logique, déconseiller aux jeunes, et aux autres de se lancer en politique à cause des dérives scandaleuses et lamentables de certains ou certaines qui, rappelons-le, ne représentent jamais qu'une extrême minorité ?

Dans ces propos, je ne peux y voir que l'expression amère et déguisée qui m'étonne dans votre bouche, du « *Tous pourris* » !

La fonction qui est la vôtre, qui est donc aussi la nôtre, Monsieur le Conseiller provincial, est une fonction noble et élevé : nous avons tous une responsabilité importante dans la

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

conduite de nos propos et de nos actes. Nous avons tous à gagner à ne pas réduire nos débats à des discours simplistes, réducteurs et faciles..

Alors, vous me permettrez une citation, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, citation de MARTIAL, poète latin du Ier siècle après Jésus Christ : « Le sage avec mesure est un sage achevé ».

J'ai dit.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- La réponse à M. BASTIN.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, je vous en prie.

M. LACROIX, Député provincial.- Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, M. le Conseiller provincial Jean-Paul BASTIN m'a interrogé sur la mise en application du nouveau règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport et plus particulièrement, sur les effets de sa première année d'entrée en vigueur.

Permettez-moi de vous rappeler que ce règlement a été adopté par notre Assemblée en date du 20 septembre 2007 et qu'il est donc entré en vigueur effectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Rappeler aussi que les subsides provinciaux à caractère ponctuel ne faisaient l'objet d'aucun règlement particulier. Il existait donc un certain « vide administratif » en la matière puisque notamment, les bénéficiaires potentiels et les critères d'attribution n'étaient pas clairement définis.

La création de ce règlement a donc permis de clarifier toutes ces choses, de les réguler et de définir précisément le champ d'intervention de la Province de Liège en matière de subventions sportives.

Sur cette base, un formulaire de demande de subvention a également été élaboré. Aisé à compléter, ce formulaire induit, dans le chef du demandeur, clairement identifié, une définition précise de son projet, ses implications budgétaires et surtout, fixer des délais d'introduction.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Il permet ainsi au Service des Sports de disposer d'un ensemble d'informations permettant de mieux apprécier la requête en regard des divers critères réglementaires mais aussi qualitatifs vis-à-vis de la manifestation.

Par ailleurs, comme l'exige les normes en matière de motivation des actes administratifs, les refus sont à présent dûment motivés sur la base réglementaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tenant compte de cette approche résolument pragmatique, je me dois de constater une réelle évolution en la matière, caractérisée par une diminution des demandes non fondées ou des demandes farfelues.

D'une manière globale, les dossiers déposés sont également mieux présentés et argumentés.

Enfin, en cette période délicate sur le plan budgétaire, je puis déjà vous communiquer un premier bilan financier.

- En 2007 (soit l'année précédent l'entrée en vigueur du règlement), le Service des Sports a octroyé des subventions pour un montant total de 826.050,21€ à 460 bénéficiaires ;
- Pour l'année 2008, le montant s'élève à 780.733,59€ attribués à 387 bénéficiaires.

La différence est donc de plus ou moins 45.000€.

Celle-ci est d'autant plus significative, voire remarquable, que l'année 2008 a été marquée par le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Service des Sports à l'occasion duquel nous avons accordé, en mai dernier, à 33 Communes, des subventions exceptionnelles dans le cadre du « *Mois du Sport* » pour un montant total de 47.350€.

Dès lors, en ma qualité de Député provincial en charge des Sports mais aussi du Budget (en des temps difficiles, la fonction ne peut pas avoir que des désagréments, bien heureusement !), je ne puis donc que me réjouir de ce résultat qui démontre à souhait l'efficacité de la mesure mais aussi une gestion plus rationnelle des fonds provinciaux en la matière.

Aujourd'hui, le temps où il suffisait de demander pour obtenir est révolu !

Le solde positif ainsi dégagé, les 45.000€, permet donc

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

d'amplifier les opérations en matière de formation et en matière d'initiation au sport réalisées par la Province elle-même. Ce qui nous permet donc de plus en plus d'être acteur de formation et plus simplement spectateur ou facteur d'encouragement par d'autres à la formation et à l'initiation.

Cette formation pour tous (joueurs, arbitres, dirigeants) se caractérise d'ailleurs notamment par une volonté effective de décentralisation pour que chaque citoyen de la Province de Liège, où qu'il habite, dispose des mêmes facilités pour accéder au sport qu'il a choisi ou pour le pratiquer. C'est aussi cela notre politique de proximité.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Education physique et les Sports.

**Document 08-09/RA/05 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Famille, l'Enfance et les Affaires sociales**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/05. Le dossier a été ouvert hier. Nous avons entendu les questions de Mme BURLET, de M. GERARD et de M. NIVARD. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, l'intervention que je fais au nom du groupe CDH-CSP aurait pu s'inscrire au dossier « Jeunesse », au dossier « Culture ». J'interviens aujourd'hui dans le cadre de ce dossier parce que je vais vous parler quelques instants d'une problématique liée aux subventions dont d'ailleurs M. le Député LACROIX vient de parler en réponse à une question de Jean-Paul BASTIN dans le cadre de l'application du règlement fixant les nouveaux critères de subventionnement de l'associatif sportif.

L'assemblée se souviendra peut-être, en tout cas les membres de son bureau se souviendront, qu'en novembre dernier, mon groupe

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

avait déposé une proposition de résolution relative à l'adaptation de tous les règlements provinciaux aux principes de la charte associative.

Je ne reprendrai pas ici le texte de cette proposition. En deux mots, Communauté française, COCOF, Région wallonne ont arrêté aujourd'hui les bases de la charte associative et les différents critères qui doivent être repris dans la réglementation relative aux subventionnements.

Lors de la réunion de bureau, début décembre, il nous avait été indiqué que les services provinciaux seraient consultés pour analyser la portée de cette charte associative, son implication ou ses implications dans le cadre de la modification de nos divers règlements d'octroi de subventions.

Donc, je me permets, au nom de mon groupe, d'interroger le Collège provincial pour savoir où il en est dans la réflexion quant à ce et dans quel délai seront déposés sur les bancs de notre Conseil les nouveaux projets de règlements.

Je pense que ce point est en phase évidemment avec les rapports d'activités puisque nous épinglons dans deux secteurs pris à titre exemplatif, une réduction non négligeable du nombre d'associations qui bénéficient de subventions même si l'enveloppe budgétaire, quant à elle, n'a pas évolué. Exemple donc, aide l'enfance, un budget de l'ordre de 27.000 € et nous constatons en réalité que 17 associations avaient obtenu subventionnement en 2006, 15 en 2007, 13 en 2008. Il ne faut plus que 4 ou 5 ans pour qu'il n'y en ait plus ! Mais je suis certain que Mme le Député va nous apporter toutes les explications utiles et peut-être nous dire qu'elle a déjà dans ses cartons des critères objectifs d'octroi des subventions.

Autre exemple : c'est l'aide aux handicapés. Le budget également 27.000 € et nous sommes passés de 18 associations en 2006 à 13 en 2007, 11 en 2008. A ce rythme-là, dans deux ans, il n'y en a plus non plus.

Autre exemple pour illustrer notre propos et l'importance de mettre en œuvre cette charte associative : assez récemment, dans le cadre des dossiers à rentrer au CRIPEL, un certain nombre d'associations ont fait demande de subventionnement. Elles ont appris par d'autres qu'elles n'avaient pas obtenu le bénéfice de subventions, sans avoir reçu la moindre notification, le moindre courrier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Je pense que le Collège provincial devrait poursuivre le travail activement, rapidement pour que nous ayons, comme en matière de subsides sportifs, des critères objectifs, des procédures précises où les citoyens et les associations en particulier se retrouveront.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. D'autres questions, d'autres interventions ? Non. Madame le Député, vous répondez dans la foulée ? Oui. Je vous en prie. Vous avez la parole, Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, quatre questions témoignent de l'intérêt au secteur social de notre Province.

La première me fut posée par M. GERARD et elle était relative à un soutien à « Vétérinaires sans frontière ». Le coquin, sans doute, connaissait mon intérêt pour les animaux et il s'est dit : elle va plonger tête la première à côté de moi dans ces souhaits. Mais non bien entendu !

J'ai écouté et entendu votre question relative à l'appel lancé par « Vétérinaires sans frontière » pour venir en aide aux populations locales des pays défavorisés en soutenant un projet agricole local. La question aurait tout aussi bien pu être posée à mon collègue Julien MESTREZ.

Je pensais d'emblée en vous écoutant que cette association lançait un véritable appel à l'aide par rapport à une éventuelle faiblesse de leurs moyens, mais renseignements pris -et ce n'est évidemment pas une critique-, « Vétérinaires sans frontière » est de toute évidence une ONG bien installée, membre du CNCD, ayant une antenne dans de nombreux pays (Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, France, Belgique, Angleterre, Suisse) et un site internet à vrai dire très bien fait - je vous recommande de le parcourir - notamment la partie relative à l'aide que l'on peut leur apporter. Mais je vous rassure, ce n'est pas la seule rubrique que j'ai consultée.

Cela témoigne incontestablement de l'écho favorable que leurs diverses campagnes recueillent tant auprès des pouvoirs publics que des citoyens.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Je ne peux, précisément, qu'être sensible à leur message et leurs actions visant à développer le bien-être des populations défavorisées des pays en développement (essentiellement du continent africain) par l'optimisation de l'élevage. Leur projet qui s'appuie sur des partenariats locaux et l'implication des populations correspond parfaitement à l'idée que je me fais du rôle d'une ONG efficace.

Par rapport à votre question, Monsieur le Conseiller, je vous avoue cependant manquer un peu d'éléments pour vous répondre précisément. Vous parlez d'un appel auquel les francophones répondent timidement, je souhaiterais connaître la teneur exacte de cet appel pour pouvoir y apporter une réponse ad hoc. Je ne l'ai pas retrouvé dans votre question écrite. Qu'à cela ne tienne, nous aurons probablement l'occasion d'en reparler.

De manière générale, je ne suis a priori pas contre l'idée de rencontrer les représentants de cette association, entendre leurs besoins et examiner ensemble quelle aide la Province pourrait leur apporter. Mais je me dois, en tant que Députée provinciale, vous rappeler que nous privilégions les associations et ONG établies sur le territoire de la Province de Liège et que par ailleurs, nous suivons en tout ou partie les propositions qui nous sont transmises par le CNCD. Ce n'est pas une contrainte, mais c'est la ligne que la cinquième commission a toujours suivi à ce jour.

« Vétérinaires sans frontière » ne remplit à ma connaissance aucun de ces deux critères.

Dans le même esprit, il y a hélas beaucoup de souffrance et de misère dans le monde et de nombreuses associations, petites ou grandes, qui proposent d'apporter une aide à ceux qui en ont le plus besoin. Il nous appartient de garder la barre égale lorsque nous examinons les différents projets qui nous sont présentés et ne pas réserver une attention et un subventionnement plus important à l'une au détriment des autres.

Si je précise cela, Monsieur le Conseiller, c'est parce que « Vétérinaires sans frontière » est comme je le soulignais membre du CNCD et bénéficie à ce titre de subventions autour de certains de ses projets (par exemple deux projets ont été sélectionnés en 2008 pour une aide approximative de 10.000 € chacun).

Or, pour rappel, nous répartissons une somme totale de +/- 12.000 € par an ; nous ne pourrions donc pas faire mieux que le CNCD et par ailleurs d'autres ONG ont peut-être des besoins plus criants que ceux-là.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Encore une fois, je mets les choses à plat sans pour autant rejeter votre proposition. Mais il me paraissait important de le préciser ici car, comme je vous l'ai dit, je ne me suis pas limitée à la lecture de la seule rubrique « Soutenez VSF ». J'ai aussi parcouru avec intérêt leur plan stratégique VSF-Belgium 2005-2015. Et là, dans un texte très fouillé d'une trentaine de pages, j'ai été interpellée en découvrant à côté des projets à mettre en place, des publics-cibles et des axes géographiques à développer, de nombreuses rubriques consacrées au management, au plan de communication, au lobbying et à la récolte de fond.

Je dis « interpellée » non pas qu'une ONG n'aurait pas le droit d'être bien organisée ou ambitieuse ou que pour être respectable elle devrait forcément avoir un côté misérabiliste, mais je vous avoue avoir rarement été confrontée à une telle organisation.

La rubrique « Maîtriser la récolte de fonds pour assurer un budget de fonctionnement adéquat » m'a permis d'apprendre qu'avec un « chiffre d'affaire » approchant les 10 millions d'euros dont 500.000 € consacrés rien qu'au management, je me dis qu'il y a là des leçons de gestion à aller tirer de cette association au bénéfice de tous.

Vous aurez pu découvrir dans le rapport d'activités de mon département la diversité des actions en faveur des pays en développement que nous avons -et que vous avez- en cinquième commission soutenu en 2008. Je suis d'avis que chacun doit y avoir sa place dès lors qu'il démontre la pertinence de son action et de son engagement. Mais je suis aussi d'avis que nous devons soutenir les projets originaux, nécessitant des moyens que nous sommes en mesure de leur apporter pour une part déterminante.

C'est donc sur cette base et en attendant d'en savoir plus sur l'appel que vous évoquiez que j'attendrai de débattre de « Vétérinaires sans frontière » qui, le cas échéant, sera examiné en cinquième commission dans quelques mois.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Ce n'est pas fini, il y en d'autres !

Mme LA PRESIDENTE.- Deuxième volet.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Cher Monsieur NIVARD, si vous aviez posé la question à M. le Député MOTTARD, il vous dirait que vous aimez revenir sur le sujet, etc.

Moi, je suis quand même un peu surprise de vous entendre ressortir ce point car si ma mémoire est bonne, inquiétez-vous, elle l'est, lorsque le Bureau du Conseil a examiné ce dossier le 9 février dernier, le chef de votre groupe a, détrompez-moi, Monsieur DRION si je me trompe, en votre absence et moyennant quelques informations supplémentaires qui ont été apportées depuis, proposé de ne pas inscrire la proposition de son groupe à l'ordre du jour du prochain Conseil provincial mais de laisser le débat ouvert au niveau du Bureau du Conseil.

Or, je n'ai rien vu revenir, à ce jour, audit Bureau.

Soit, je ne suis pas là pour comptabiliser les incohérences du groupe CDH, cela me prendrait beaucoup trop de temps.

M. DEFAYS.- Vous n'en manquez pas !

Mme CHEVALIER, Député provincial.- Mais force est de constater que le sujet du 3<sup>ème</sup> âge est une véritable antienne pour le CDH. Je me souviens il y a pas mal d'années d'ici, du souci constant et à mon avis peut-être intéressé de Jean-Pierre Grafé répétant à qui voulait l'entendre que « les Séniors, c'est l'avenir ». Et je dois bien dire qu'avec le temps, cela me paraît étrangement de plus en plus pertinent.

J'avais envisagé une longue réponse à votre proposition mais ce point ayant déjà fait l'objet d'un débat, je me contenterai de rappeler au profit de l'ensemble des conseillers ce qui a déjà été dit au Bureau du Conseil.

Tout d'abord, je voudrais souligner que votre proposition, Monsieur le Conseiller, est à ce point claire, qu'outre le principe, vous nous faites l'offrande d'un règlement d'ordre intérieur et de la composition de ce Conseil consultatif des Aînés. Vous avez même la galanterie de m'en réserver la présidence, ce dont je vous remercie.

Pour cela, vous vous inspirez, dites-vous, de l'exemple de la Province du Luxembourg, soulignant que si la Province de Liège adhérerait à la proposition, elle serait la deuxième à le faire en Wallonie. Soyons correct et disons plutôt la seconde tant je serais étonnée que les autres provinces y songent sérieusement. Car avec tout le respect que j'ai pour la Province du Luxembourg,

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

de ses représentants et de ses habitants, nous parlons d'un territoire qui comprend 44 communes et 484.000 habitants.

En l'occurrence, comparaison n'est pas raison !

Notre conseil compte 84 membres et vous constaterez que nous remplissons déjà bien la salle. Si je suis votre proposition, sachant que 63 communes de la Province ont mis en place un conseil consultatif des aînés et qu'ils auraient d'office droit à un représentant au niveau provincial, cela nous ferait 63 membres (en attendant éventuellement que les 84 communes y adhèrent) auxquels vous proposez d'ajouter des représentants des secteurs de soins et d'hébergement et des représentants des associations ou organisations en contact avec le 3<sup>ème</sup> âge ou le 4<sup>ème</sup> âge. Petite parenthèse, cela m'amène à me demander s'il ne faudrait pas créer un conseil consultatif des super aînés tant il me paraît que les intérêts du 3<sup>ème</sup> âge par rapport au 4<sup>ème</sup> âge ne sont pas forcément les mêmes. Fin de la parenthèse.

Selon les indications qui me sont fournies par le télésoc, cette excellente base de données sociale réalisée et mise à disposition par la Maison du Social, il y aurait près de 284 institutions ou associations diverses en rapport direct avec les personnes âgées. C'est une recherche non-exhaustive et probablement en-deçà de la réalité. Dès lors, comment restreindre ce nombre, sur quelle base pourrait-on faire un choix, sans s'exposer à une discrimination ? Personnellement, je ne m'y risquerais pas. Cela nous ferait donc 284 représentants du secteur associatif auquel il faudrait ajouter les 63 représentants des communes + les représentants des syndicats et mutualités + les 4 représentants des groupes politiques du Conseil provincial + 3 Députés provinciaux, soit un total dépassant les 350 membres. Et je passe rapidement sur l'obligation d'avoir une représentation proportionnée des deux sexes.

On pourrait déjà s'arrêter là, car à moins de louer le Palais des Congrès, je vois mal où l'on pourrait réunir autant de personnes. Que dire alors de l'organisation des séances, des interpellations et des propositions au conseil. Votre proposition de règlement d'ordre intérieur déjà très procédurière serait à revoir en détail. Et notre administration devrait y consacrer une bonne part de son travail, ce qui pourrait s'en ressentir sur le fonctionnement même de notre conseil provincial. Reconnaissez que ce serait dommage.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Outre cette impossibilité fondamentale, je vois au moins une autre raison qui tient en la définition des missions ou compétences de ce conseil consultatif. Certes, vous nous rappelez que les avis du Conseil des aînés ne seraient pas contraignants.

C'est heureux.

Car soit on imagine comme vous le proposez que ce conseil aura pour mission de « représenter et défendre les intérêts de toutes les personnes âgées quelles que soient les dimensions de vie concernées » et qu'il pourra prendre « position sur tout sujet politique en faveur des personnes âgées ». Et dans ce cas, permettez-moi de vous dire -si vous me permettez ce raccourci- qu'on n'est pas sorti de l'auberge. Soit plus raisonnablement, on limite les compétences dudit conseil aux seules compétences provinciales, ce qui revient à écarter d'office nombre de thématiques qui intéressent directement les aînés mais qui relèvent en effet d'autres niveaux de pouvoir. Quelle serait donc ici la valeur ajoutée d'un conseil provincial consultatif des aînés par rapport aux conseils communaux consultatifs existants. Personnellement, je n'en vois pas.

J'en viens maintenant à la proposition que j'ai faite au Bureau du Conseil et qui semblait en tous cas à ce moment là recueillir l'adhésion de tous. Comme vous l'avez rappelé, il existe au sein de notre Province, une structure qui se rapproche, moyennant quelques différences sur lesquelles je reviendrai, du Conseil Consultatif des Aînés mis en place en Province de Luxembourg. Il s'agit en l'occurrence de la Commission « Seniors » composée de représentants de la CAPAM, de représentants de maisons de repos publiques et privées, de représentants du Service Télé Accueil, de la Communauté germanophone, du Parquet, et même de communes ayant un Conseil Consultatif des Aînés. Cette commission est composée également de Conseillers provinciaux, d'assistantes sociales et de représentants d'Associations œuvrant en général pour les personnes âgées.

J'insiste tout particulièrement sur le caractère multidisciplinaire de la Commission réunissant des acteurs issus de différents milieux : social, politique, médical, judiciaire... Car c'est de cette multidisciplinarité présente dans chacune des Commissions mises en place par la Maison du Social que des projets intéressants ont pu naître grâce notamment à l'articulation entre la justice et le social. Il y a peu d'exemples d'une telle collaboration.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Je citerai à titre d'exemple la circulaire du Parquet en matière de maltraitance des personnes âgées, fruit de cette collaboration inédite.

Une différence notable par rapport à votre proposition réside donc dans la souplesse et l'originalité de sa composition qui n'est ni contraignante ni exhaustive. S'agissant d'une Commission créée à l'initiative de la Maison du Social, y participent seulement ceux qui se sentent concernés par les projets dont nous débattons et qui décident de prendre part à ses travaux. Une autre différence fondamentale réside dans le fait que l'objectif de la commission n'est pas d'interpeller directement les pouvoirs publics, provinciaux ou autres, mais d'élaborer des projets ou de rendre des avis sur des propositions d'où qu'elles émanent.

Je reconnais bien volontiers que si demain, les 284 associations et autres représentants mentionnés plus haut nous sollicitaient pour en faire partie, nous serions confrontés aux mêmes problèmes que ceux que j'ai énoncés tout à l'heure. Mais en 9 années de fonctionnement, cela n'a jamais été le cas, même si l'invitation a été faite à chacun à l'époque.

Une solution alternative à votre proposition consisterait donc à relancer un appel auprès des communes visant à faire remonter les propositions de leur Conseil Consultatif des Aînés auprès de la Commission « Seniors » et créer ainsi des synergies entre les Conseils Consultatifs communaux et la Commission « Seniors ». Suite à l'approbation du Bureau, cette proposition a été examinée par la Commission Seniors tout récemment et a fait l'objet d'un accord unanime.

Le chef de groupe CDH-CSP présent au Bureau du Conseil du 9 février avait d'ailleurs abondé en ce sens précisant qu'à son estime, ce n'est pas « l'habillage » qui est important mais bien le fait d'aborder les problématiques avec les acteurs concernés et de donner une publicité des décisions prises. Et nous avons convenu qu'il fallait effectivement donner plus de visibilité aux actions de la Commission Seniors.

Je rappelle à ce sujet le partenariat avec l'Asbl CAPAM qui est représentée au sein de la commission « Seniors » et qui couvre maintenant l'ensemble de la Région wallonne. Mais je précise également que la commission « Seniors » se consacre à des aspects parfois plus difficiles, plus cachés des personnes âgées comme le problème de la consommation d'alcool, du suicide, de la violence faite à leur égard, soit des aspects de l'action de la commission qui demandent une grande prudence dans la manière de les aborder

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

et d'en parler et qui plus que de la publicité, réclame une véritable sensibilisation des personnes de métier.

Voilà ce que je tenais à vous rappeler, Monsieur le Conseiller. Ne croyez pas que je sois opposée à plus de démocratie ou plus de représentativité de certaines catégories de la population qui rencontrent des problèmes spécifiques. Je tenais cependant à vous rappeler les limites qui sont les nôtres ainsi que ce simple adage : « qui trop embrasse, mal étreint ». En l'occurrence, utilisons nos outils, développons leur potentiel, quitte à refaire un bilan l'année prochaine sur cette question. Telle est ma proposition.

Enfin, Mme BURLET me réinterroge sur les interventions financières à caractère social.

Effectivement, nous revoilà à échanger, Madame BURLET, sur les interventions financières à caractère social et je vous remercie sincèrement de votre intérêt pour cette matière et de vos questions qui sont de nature à faire évoluer positivement et de façon constructive nos actions provinciales.

Comme vous êtes dorénavant rompue à cet exercice, je vous épargnerai la litanie du règlement provincial. Je rappellerai juste les éléments généraux suivants :

- nos interventions visent un public fragilisé (personnes âgées, isolées et les personnes porteuses d'un handicap)
- elles visent le raccordement, le placement et la location d'un appareil téléphonique, d'un appareil de biotélévigilance, d'un minitel et/ou d'un fax
- les montants sont de 37 € pour le raccordement et le placement du téléphone et de 60 € pour l'abonnement téléphonique et de biotélévigilance
- pour pouvoir bénéficier de l'intervention provinciale, les revenus bruts imposables du bénéficiaire ne peuvent dépasser les montants correspondant au plafond BIM (ex-VIPO). Les derniers montants annuels en application indexés au 1/09/2008 sont, à titre d'exemple, de 14.624,70 € pour un isolé et 17.332,12 € pour un couple, soit respectivement 1.218,73 € et 1.444,34 € /mois.

J'en viens maintenant directement à votre intervention qui porte d'une part sur le constat d'une diminution du nombre de bénéficiaires pour les interventions relative au téléphone, une stagnation voire une légère augmentation pour les interventions relative aux appareils de biotélévigilance mais à mettre en

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

rapport avec l'augmentation du nombre de séniors dans notre société et enfin l'absence de réalité de nos interventions pour les appareils minitel et fax totalement démodés.

Et d'autre part, vous m'interrogez sur l'opportunité de modifier les règles d'octroi des différentes aides et sur une prise en compte des nouvelles technologies de communication, en l'occurrence le recours à internet.

Je voudrais partager avec vous d'autres constats et réflexions qui vont également alimenter notre réflexion.

1° L'on constate que si le nombre d'interventions en faveur d'un abonnement téléphonique diminue, il se stabilise, voire augmente légèrement pour la Biotélévigilance. Il arrive souvent que les personnes isolées disposant déjà d'un abonnement téléphonique, contractent en plus ultérieurement, l'âge avançant, un abonnement biotélévigilance.

2° L'intervention dans les frais de téléphone et de biovigilance concerne les mêmes personnes puisque pour avoir la prime Biovigilance il faut avoir le téléphone.

3° L'intervention n'est pas automatique. Elle est subordonnée à la production récurrente de la preuve du paiement préalable des factures d'abonnement téléphone et biotélévigilance. Cette démarche n'est pas toujours effectuée, ce qui entraîne une non reconduction de l'octroi.

4° Par ailleurs, de nombreuses demandes parviennent via les mutuelles, les CPAS, les Echevinats des Affaires sociales ou sont effectuées dans nos services directement. Des difficultés à remplir les demandes sont bien réelles. Cela a d'ailleurs été constaté par des organismes de télébiovigilance, et dernièrement par l'AIGS (Association Interrégionale de Guidance et de Santé) lors d'une réunion de travail.

Nous touchons là un autre point sensible que nous avons déjà rencontré dans le cadre de la réforme des prêts hypothécaires et auquel nous avons répondu par la mise en place d'une cellule d'accompagnement social. Répliquer cette solution peut être envisagé mais va se heurter à un problème bien réel de personnel disponible.

Voilà cependant un premier point sur lequel on peut s'accorder et que j'évoquais lors de notre dernière réunion de la cinquième commission, à savoir réaliser une campagne de communication plus explicite et plus ciblée non seulement sur les possibilités

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

offertes dans le cadre de nos interventions mais aussi sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier. Cette campagne devrait se faire pour être tout à fait efficace à travers ces structures que je viens d'évoquer, ainsi qu'auprès des organismes de biotélévigilance puisqu'ils rencontrent les mêmes problèmes que nous.

5° La référence aux revenus BIM (ex-VIPO) n'est pas obligatoire. Il est évident que la fixation d'un autre plafond réglementaire supérieur aurait pour effet de toucher un plus large public parmi les catégories concernées, à étendre éventuellement à d'autres personnes qui en ont besoin (par exemple considérer les pensionnés de 65 ans comme tarif social Belgacom).

6° Bien que le règlement en vigueur ne le précise pas spécifiquement, la Députation permanente en sa séance du 25 mai 2000 a autorisé l'octroi de la prime sur présentation d'un -abonnement GSM (pas de cartes rechargeables). L'utilisation de plus en plus répandue de cette technologie, de même que la téléphonie gratuite par internet, avec visualisation de son correspondant via caméra, n'est certes pas étrangers, en partie, à la diminution des demandes de primes provinciales. Je signale au passage que les pouvoirs publics, dont la Province, ont multiplié ces dernières années et ces derniers mois de nombreuses actions visant précisément à familiariser un public « fragilisé » avec ces nouveaux outils et force est de constater que cela donne de bons résultats. Nous sommes encore loin d'une utilisation maximale, cependant l'évolution est très nette.

7° La proposition d'intervention dans le cadre de l'utilisation de l'Internet peut effectivement s'avérer intéressante. Toutefois, il faut tenir compte que comme pour le téléphone, des promotions et abonnements gratuits sont proposés régulièrement par tous les opérateurs. Ces abonnements sont souvent couplés avec la télévision et le téléphone. Cela constitue en soi une difficulté pour appréhender le juste bien et la réalité de nos interventions. D'autre part, s'agissant d'une intervention dans les frais d'acquisition de matériel informatique, l'on se souviendra qu'une action a déjà été menée dans ce sens par le gouvernement fédéral pour tout public. Nous n'avons pas vocation à nous substituer au pouvoir fédéral, ni -très clairement- la capacité budgétaire pour le faire. Et dernier élément interpellant que je vous rapportais déjà l'année dernière, nous n'avons pas reçu de demandes de particuliers allant dans ce sens.

Remplacer l'intervention provinciale dans l'achat de minitel/fax, (technologies désuètes, nous sommes bien d'accord) pour les sourds

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

et malentendants me paraît une proposition qui mérite d'être ajoutée à la réflexion en cours. Il serait utile que les membres de la cinquième commission fassent part de leurs suggestions en ce sens. Comme je l'ai annoncé, j'ai moi-même entrepris des démarches auprès de l'opérateur Voo pour obtenir un tarif « social » pour les personnes sourdes et malentendantes. J'ai reçu un accord écrit de principe de la part du Président de Tecteo, M. André Gilles et nous attendons maintenant de connaître les possibilités d'application de cet accord par l'opérateur lui-même.

8° Dernière réflexion mais non la moindre, si l'on veut à la fois faire des efforts de publicité (déjà entamés par de nouveaux folders et affiches), intervenir pour l'achat de matériel informatique, augmenter le montant des primes téléphone et biovigilance, les octroyer à un plus large public et créer la prime à l'abonnement internet... il faudra faire des choix... budgétaires.

Madame la Conseillère, vous voudrez bien constater que mes réflexions et les vôtres ne sont pas contradictoires, nos préoccupations se rejoignent même sur de nombreux points. Je ne souhaite cependant pas ici et maintenant annoncer des mesures définitives dans la précipitation. Mais comme je l'ai toujours fait depuis que je suis en fonction, je compte dans les prochaines semaines lancer la réflexion en cinquième commission sur les divers points évoqués dont notamment l'accès aux nouvelles technologies, je pense bien évidemment à Internet.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Vous reviendrez demain pour la question qui vous a été posée aujourd'hui ?

Mme CHEVALIER, Député provincial.- Oh, pardon, Monsieur DRION, je vous oubliais. C'est impardonnable, c'est l'émotion. Le CDH m'aime et me pose des questions ; donc je suis bouleversée surtout quand le chef lui-même demande des comptes sur le CRIPEL.

Cher Ami, j'ai reçu deux lettres à ce niveau-là me disant comment est-ce possible vous ne nous avez pas avertis que nous n'avions pas obtenu un subside de la part de la cinquième commission.

Vous devez savoir, et vos membres de la cinquième commission devraient vous l'avoir dit, me semble-t-il, que les différents CRI, celui de Verviers et celui de Liège, nous adressent les

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

projets qu'ils souhaitent voir retenus et que parmi ceux-là, nous faisons un tri, nous en retenons certains et nous en rejetons d'autres. Et ils sont avertis par l'Administration qu'ils sont retenus ou rejetés.

Mais ceux qui n'ont pas été présentés par les CRI, les Centres régionaux d'intégration, nous n'en avons pas connaissance. Et ne me dites pas que je devais savoir ce qui se passait au CRIPEL, je n'en suis plus la présidente. Donc, je ne peux pas à ce niveau-là avertir des gens dont je n'ai pas connaissance de leur candidature.

Quant au niveau de la charte associative, effectivement vous connaissez la réponse du Bureau et je suppose qu'elle vous sera donnée en bureau sur la réflexion qui se passe au niveau de l'administration, vous dites qu'il y a certainement un changement de politique au niveau des affaires sociales. Vraiment vous lisez dans mes pensées parce que oui, il y a un changement de politique au niveau des affaires sociales.

M. DRION.- Vous voyez qu'il n'y a pas d'incohérence !

Mme CHEVALIER, Député provincial.- Absolument pas. Pourquoi y a-t-il moins de personnes qui bénéficient du subside ? Et bien parce que des choses ont changé. Je n'attribue pas systématiquement avec la réflexion des différentes commissions concernées, des subsides identiques à chaque association. Les besoins sont différents. Et lorsqu'une association a déjà reçu de l'argent, par exemple de Cap 48, pour équiper un bus et qu'il lui manque une somme pour pouvoir le mettre en route, et bien nous intervenons au-delà des 1000, 2000, 2500 € traditionnels.

Je crois qu'il y a une réalité de terrain. Plus aucun subside n'est attribué de manière purement administrative. Il y a chaque fois un déplacement sur le terrain, chaque fois un examen approfondi par l'administration centrale provinciale des comptes des différentes associations ; les critères sont de plus en plus en train de se cibler et ils seront soumis à la cinquième commission très prochainement. Ils sont pour l'instant à l'approbation de l'ACP. Mais comme nous ne sommes plus dans l'examen des comptes, vous me permettez de vous réserver cela pour la fois prochaine.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Famille, l'Enfance et les Affaires sociales.

**Documents 08-09/RA/08 et 08-09/RA/11 : Rapports d'activités 2008 relatifs aux PMS et PSE**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : documents 08-09/RA/08 et 08-09/RA/11. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance des rapports d'activités relatifs aux PMS et PSE.

**Document 08-09/RA/08 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Formation et aux Centres psycho-médico-sociaux**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/08. M. le Député-Président nous avait annoncé sa réponse pour aujourd'hui et je pense qu'il a aussi une réponse à formuler par rapport à une question qui lui a été posée encore pour l'Enseignement. Vous avez la parole, Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci. Effectivement, il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu pour en quelque sorte clôturer le débat sur l'Enseignement. Ensuite, je répondrai aux questions relatives à la Formation.

L'Enseignement, question de Maurice DEMOLIN : évaluation de la qualité des formations à la Haute Ecole

La Haute Ecole de la Province participe aux différents exercices d'évaluation depuis la mise en place effective de l'Agence Qualité. Pour rappel, plusieurs cursus ont été concernés par cette double évaluation, à la fois interne et externe. Citons les formations de Bachelier en Electromécanique et en Agronomie, le Master en Kinésithérapie et le Bachelier - Assistant social. Comme vous le savez, les formations de Bachelier organisées par notre Enseignement de promotion sociale sont aussi visées par l'évaluation de la qualité. A ce jour, la formation de Bachelier

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

en Electromécanique-Electronique (organisée à Seraing et à Verviers) a été concernée.

Placés sous le couvert de l'ancien décret, ces exercices d'évaluation n'appelaient pas à la publication des résultats et à la production et publication d'un plan de suivi des recommandations formulées par le Comité des experts. Il s'agit là des deux principales nouveautés, et non des moindres, apportées par le décret voté en février 2008. Il permet à l'Agence Qualité de s'inscrire davantage dans la perspective européenne et de rencontrer les critères lui permettant d'être reconnue et acceptée comme membre à part entière du réseau européen des Agences qualité (ENQA).

Les formations de Bachelier en Marketing, en Commerce extérieur, en Soins infirmiers et Sage-femme sont les premiers cursus concernés par ce nouveau décret. Fort de l'expérience acquise au cours des exercices antérieurs, l'Enseignement de la Province de Liège a déjà entamé la préparation de ces évaluations en organisant une première séance de sensibilisation auprès des Coordinateurs concernés. Ils disposent donc aujourd'hui déjà de toutes les informations et de tous les outils nécessaires pour mener à bien leur travail.

En ce qui concerne plus particulièrement la publication des résultats des exercices d'évaluation que ces différents cursus vont réaliser, il faut rappeler que la liste des indicateurs publiés a été adoptée par le Gouvernement de la Communauté française en décembre dernier. Elle fait fort heureusement abstraction d'un certain nombre d'indicateurs, certes utiles dans le cadre d'une analyse complète mais qui ne contribuent pas à refléter, nous semble-t-il, la qualité d'un enseignement. Citons notamment les caractéristiques sociodémographiques des étudiants, les informations quantitatives relatives aux répétants et à la durée moyenne des études, ...

Par ailleurs, le rapport final publié ne peut présenter aucune référence à des personnes ou à un autre établissement de la Communauté française organisant le même cursus, dans le souci légitime d'éviter toute comparaison. Les observations éventuelles des autorités académiques de l'établissement figurent, le cas échéant, dans le rapport publié, autorisant ainsi l'insertion d'éléments indispensables à la bonne compréhension du rapport.

Le plan de suivi est également publié sur le site Internet de l'Agence en lien direct avec le rapport final de synthèse auquel il se rapporte. A ce sujet, il est bon de noter que les cursus

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

déjà évalués, même s'ils ne sont pas concernés par cette obligation, réalisent des plans de suivi des recommandations qu'ils présentent sous la forme de plan d'actions. Ils s'inspirent en cela des plans d'actions produits dans le cadre plus large du Système de Management de la Qualité en place à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Tous ces éléments nous incitent à croire, mais nous restons évidemment prudents et attentifs à leur évolution, que l'optique des évaluations retenue en Communauté française n'est pas celle qui conduit à la production d'un classement des institutions, dont l'utilité et la pertinence sont par ailleurs souvent décriées.

Comme vous pouvez le constater, nous avons été particulièrement attentifs à soigner tant la préparation que le suivi des exercices (anciens et nouveaux) d'évaluation. Nous poursuivrons dans cette voie, en veillant à consolider l'expérience acquise au bénéfice des cursus prochainement amenés à réaliser une évaluation de la qualité.

Voilà, j'espère ainsi avoir répondu, Monsieur le Conseiller, chers Maurice, à ton intervention.

La Formation : deux volets.

Le premier volet porte sur l'évolution de nouveaux services provinciaux, à savoir la Maison des Langues et la Section des Cadets de l'Ecole du feu, suite aux questions respectives de M. Focroulle et de Mme Albert.

Le second volet traitera de la formation continuée du personnel des pouvoirs locaux en réponse à la question de M. Desmit.

Premier volet.

1. Le rôle du partenariat dans la Maison des langues.

En réponse à votre question, M. Focroulle, je voudrais dire tout d'abord, que la création de la Maison des Langues elle-même est étroitement liée à cette dynamique de partenariats. A l'initiale, la réflexion commune de tous les acteurs liégeois concernés par l'enjeu de la maîtrise des langues conclut :

- Oui, il y a un déficit langagier en Province de Liège ;
- Oui, ce déficit a des répercussions sur l'emploi ;
- Oui, on veut y remédier ;
- Oui, il faut rassembler ce qui est épars ;

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

- Oui, un outil fédérateur est indispensable.

Cet outil fédérateur est la Maison des Langues, créée par la résolution du Conseil provincial de mars 2008 et officiellement inaugurée en avril de la même année.

Dès ce moment, les idées exprimées autour des tables rondes et dans les groupes de travail se réalisent.

La « Charte de partenariat » de la Maison des Langues, signée par 28 partenaires, concrétise déjà les collaborations. Celles-ci regroupent tant les réseaux d'enseignement, tous niveaux confondus, que les opérateurs publics et privés, spécialisés dans ce domaine.

Cela peut sembler aller de soi, mais quand on y pense bien, rien de moins évident quand il s'agit, par exemple pour les opérateurs privés d'accroître leur part de marché pour continuer à exister.

La Charte de partenariat a été suivie très rapidement de conventions de collaborations : la Ville de Liège met à la disposition de la Maison des Langues un enseignant, l'Enseignement de la Province fait de même, la Communauté germanophone aussi, prochainement, c'est annoncé.

Votre question revient à me demander quels sont les avantages de cette approche partenariale ? J'en vois au moins quatre.

Concernant l'amélioration de la visibilité de l'offre de formation : les partenaires travaillent en collaboration avec la Maison des Langues afin que l'offre soit à jour, visible, claire, utilisable et effectivement utilisée par les personnes à qui elle s'adresse. C'est tout bénéfique pour l'utilisateur final.

D'autre part, la Maison des Langues devient une interface experte et indépendante : elle identifie des besoins non rencontrés ou des pistes d'amélioration, elle les relaie auprès de l'organisme - ou des organismes - le mieux à même d'y répondre. Un exemple concret parmi d'autres : l'organisation de tables de conversation en langues le samedi matin à Liège. La demande est identifiée, pas encore rencontrée. La Maison des langues mettra ensemble les opérateurs intéressés, organisera la réflexion et la suite à donner.

Visant la sensibilisation aux langues étrangères, c'est avec l'ensemble de ses partenaires que la Maison des Langues élabore

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

des plans d'actions, favorisant l'implication de toutes les parties prenantes. Des rencontres avec le monde des entreprises sont d'ailleurs prévues pour ce mois de mars. Plus que jamais, les langues représentent cet atout qui permettra à nos entreprises et à leurs personnels de faire face à la crise et, pour certaines, particulièrement affectées, de se préparer pro-activement pour la reprise.

Quatrième avantage. Par exemple dans le cadre de l'enseignement, la Maison des Langues fonctionne en interréseaux. C'est ainsi que la 1<sup>ère</sup> réunion des directions des 42 écoles en immersion en province de Liège a été organisée par la Maison des Langues ce 18 février. Toutes les écoles étaient représentées. Toutes attendent une suite forcément à cet événement. Le bench learning n'est pas loin ! Tirer tout le monde vers le haut en apprenant les uns des autres les bonnes pratiques, voilà aussi un effet de la démarche partenariale.

Etant donné ces avantages, les partenariats doivent bien sûr dépasser les frontières linguistiques. La Maison des Langues a participé au montage d'un projet eurégional soumis au cofinancement d'Interreg IV, appelé Lingu@cluster. Ce projet, qui implique également le Forem, la Communauté française, la Communauté germanophone vient d'être accepté il y a quelques jours. Grâce à ce projet, la Maison des Langues pourra élargir un réseau partenarial à l'Eurégio. Celui-ci permettra, à terme, de faciliter, voire de systématiser, les échanges entre notre province et les régions flamande et germanophone de Belgique ainsi qu'avec l'Allemagne et les Pays-Bas.

Au regard du rapport d'activités de la Maison des Langues, on ne peut être que convaincu - si cela était encore nécessaire - qu'elle représente l'outil fédérateur qu'il fallait. En effet :

- elle aide les organismes impliqués dans l'apprentissage des langues à remplir leur tâche de manière plus efficace,
- elle aide à améliorer les processus d'identification des besoins et à susciter la réponse adéquate.

La Maison des langues est donc un ensemblier des 3 sphères : les entreprises, la formation et l'enseignement, et les demandeurs d'apprentissage en langues.

La section des Cadets de l'école du feu.

Mme Albert m'interroge sur l'évolution de cet autre nouveau service qu'est la section des Cadets, ouverte depuis 2007. Cette section est une branche de l'école du feu.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Après une première année « expérimentale », le Conseil provincial a approuvé, en séance du 18 décembre 2008, le statut organique et le règlement d'ordre intérieur de la section des Cadets.

La formation organisée par cette section se déroule sur un cycle de 3 années, comme vous le savez. L'année 2009-2010 devrait voir l'aboutissement du projet puisque la plupart des 97 cadets inscrits en 2ème année devraient accéder à la troisième année, celle de la délivrance du brevet de cadet, et cela au terme d'un parcours de plus de 200 heures de formation en trois ans.

Pour assurer la pérennité du projet, un appel à candidatures pour les inscriptions en 1ère année est en cours. Près de 120 jeunes seront admis à l'issue des épreuves de sélection traditionnellement organisées en septembre.

Au total, pour l'année 2009-2010 et pour les années suivantes, on devra compter sur un effectif de près de 350 jeunes répartis dans les 8 services d'incendie partenaires du projet à Liège, Verviers, Huy, Waremme, Limbourg, Aywaille et Kelmis. L'ouverture d'une première année à St Vith permettra d'ancrer définitivement le projet en communauté germanophone. Cela nous fera, à ce moment-là, neuf implantations.

L'organisation de la section des Cadets en Province de Liège est unanimement appréciée, je crois, par les jeunes qui y participent. Elle est prise en modèle par les autorités fédérales - on l'a observé de loin- et régionales aussi. Ainsi, les manuels et les supports de cours, réalisés par le comité de gestion et les animateurs de notre section des Cadets, sont utilisés - il faut le savoir - par plusieurs écoles de jeunes sapeurs-pompiers en Communauté française, dont celle de Bruxelles-Capitale. Donc apparemment, on ne travaille pas si mal !

Les deux prochaines années seront mises à profit pour obtenir, du Ministre de l'Intérieur, un cadre législatif. Des contacts sont déjà pris avec le Ministre en titre sur le sujet. Nous espérons bien que le Ministère de l'Intérieur définira les objectifs à atteindre par les écoles des jeunes, dans le cadre de la réforme des services publics d'incendie.

Deuxième volet de la Formation : formation continue des personnels des pouvoirs locaux ; c'était une autre question d'Abel

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

DESMIT.

La formation continue des agents des administrations provinciale et locales (communes, CPAS et Intercommunales) remplit quatre objectifs :

- elle contribue à la professionnalisation et à la modernisation des services publics ;
- elle vise à l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens ;
- elle permet aux agents d'accélérer leur évolution de carrière, dans le cadre de la RGB ;
- enfin, elle favorise l'épanouissement des agents et le mieux-être au travail et aide à prévenir les accidents du travail.

Chaque année, notre Ecole des sciences administratives élargit l'éventail des formations et adapte les programmes, en réponse à de nouvelles demandes et aux besoins observés. Elle établit un catalogue de formations qu'elle diffuse en 14.000 exemplaires auprès des services provinciaux et des pouvoirs locaux.

Je pense qu'il faut encore malgré cela augmenter l'information, la communication puisque, sans citer aucune commune, dans nos deux premières rencontres avec les Collèges communaux des deux premières étapes des 21 programmées, on a eu des demandes et apparemment, on ne mesurait pas que nous pouvions faire des formations aussi pointues, à la carte, sans être pour autant obligé d'envoyer ces agents pendant 3 ans pour avoir le droit d'augmenter les barèmes. Cela veut dire qu'on ne le faire pas savoir encore assez ; donc on va s'y employer.

Formation en partenariat aussi avec différents opérateurs publics et privés, à savoir :

- l'enseignement de promotion sociale de la Province, bien sûr ; d'où la souplesse que je viens d'évoquer ;
- celui de la Communauté française, de la Ville de Liège et de St Laurent Liège ;
- Technifutur ;
- un Groupe Conseil privé ;
- le Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle de l'Université de Liège et
- l'IFAPME.

L'élargissement à ces partenaires permet de rencontrer des besoins spécifiques, en faisant appel à divers « experts », et de favoriser le service de proximité.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

J'en termine en disant que, dans le domaine de la formation, comme dans d'autres, la Province se veut proche des citoyens et de ses pouvoirs locaux. Ici aussi, nous rassemblons ce qui est épars. Nous maillons les ressources existantes, en respectant les spécificités, partant du principe que la coopération entre acteurs de la formation, plutôt qu'en restant chacun dans son coin, parlant pour son propre secteur et en se regardant jalousement, ce maillage-là des acteurs de la formation favorise l'efficacité et l'efficience pour le plus grand bénéfice de ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire nos citoyens, soit en qualité d'agent, soit en qualité de receveur des services améliorés, donnés par ces agents ainsi mieux formés.

Je vous remercie de votre attention. J'espère ne pas avoir été trop long.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président. Plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Formation et aux Centres PMS.

**Document 08-09/RA/09 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Prêts d'études**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/09. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce rapport ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif aux Prêts d'études.

**Document 08-09/RA/10 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Infrastructures**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/10. Le dossier a été ouvert hier et nous avons entendu M. THEUNYNCK. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

demandes d'intervention ? Mme BURLET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, chers Collègues, mon intervention est en fait une proposition.

La FTPL a signé une convention fin 2007 avec l'asbl GAMAH (Groupe d'action pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées) en vue de faire étudier par cette asbl l'accessibilité aux PMR de sites touristiques en Province de Liège et de proposer des solutions concrètes pour améliorer les situations rencontrées.

La Province pourrait-elle compléter cette intervention en signant une convention similaire qui viserait les bâtiments provinciaux et ceux où la Province est représentée, comme par exemple le siège de la société « Les habitations sociales de Saint-Nicolas » ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. D'autres demandes d'intervention ? Non. Monsieur le Député PIRE, vous répondez aujourd'hui ? Et bien, vous pouvez venir à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, en ce qui concerne le rapport d'activités « Infrastructures », j'y mettrai également la question de notre collègue, M. LUX puisqu'aussi bien cela concerne un peu l'environnement mais également les infrastructures puisque cette notion intervient dans la gestion notamment des bâtiments.

En effet, notre collègue s'enquiert des technologies alternatives en matière de chauffage.

Trois pistes sont évoquées : la chaleur provenant des forages et puits de mine ainsi que de l'eau des fleuves.

Tout d'abord, en préalable, je vous dirais qu'il n'est pas exclu, a priori, de recourir aux techniques récentes de captation des chaleurs gratuites notamment, celle du sous-sol et celle des eaux de rivière.

Un petit bémol provincial cependant.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

En effet, pour son propre patrimoine, la Province ne dispose pas de puits de mine à proximité de ses établissements (à l'exception de Blegny où la mine est noyée à environ - 100 m), ce qui est d'ailleurs exploité non pour le chauffage mais bien pour l'arrosage des terrains de football. Cela veut donc dire que lorsque l'on a construit le Centre régional d'entraînement de football, pour l'arrosage des terrains, on a pensé en effet à cette potentialité-là.

Concernant les forages, il existe deux techniques : la première, le circuit ouvert où l'on pompe l'eau de la nappe souterraine que l'on rejette ensuite en surface ou dans le sous-sol et la deuxième, le circuit fermé, où l'on fait circuler de l'eau « neutre » dans un réseau de puits forés, chaque forage contenant un tube « départ » bouclé sur un tube « retour ».

Voilà pour tous ces détails techniques mais je sais que je m'adresse à un grand connaisseur.

Je voudrais simplement lui dire que dans le premier cas (circuit ouvert), si l'eau est rejetée en surface, il y a une taxe à payer comme participation à l'assainissement des eaux), taxe d'environ un € par mètre cube, au-delà de 3.500 m<sup>3</sup> d'eau pompées par an.

Vu le coût de fonctionnement (énergie électrique de pompage), l'amortissement et l'entretien, il apparaît que cette technique n'est pas intéressante, d'autant plus qu'à moins de capter l'eau à plus de 2000 mètres de profondeur, sa température est insuffisante pour un usage direct.

Le deuxième système d'utilisation qui se répand est le système fermé dans lequel l'eau circule dans des tubes jusqu'à 50 m de profondeur ou plus et doit être valorisée par des pompes à chaleur. A cette profondeur, l'eau du sol n'atteint qu'une température de +/- 15°.

Cette méthode exige des surfaces de sol importantes pour écarter les forages, sous peine de voir le sol se refroidir continuellement jusqu'à devenir inexploitable.

Ce système pourrait être envisagé dans nos établissements hors agglomération urbaine, hors Ville.

Ici, toutefois, l'utilisation de pompes à chaleur s'impose pour rehausser la température de l'eau. Ces pompes si elles sont de type électrique font évidemment perdre le bénéfice réalisé en

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

énergie primaire.

C'est pourquoi, la pompe à chaleur devrait être activée par un « moteur thermique » (gaz naturel ou diesel).

Ce système peut être intéressant en des endroits où on dispose de terrains suffisants.

La troisième piste de réflexion suggérée par notre Collègue porte sur l'utilisation de la chaleur contenue dans les fleuves.

Il s'agit d'un principe qui pourrait être utilisé dans notre cadre patrimonial provincial.

Toutefois, une expérience a déjà été réalisée à l'initiative d'un autre pouvoir public, à l'Athénée de Fragnée et il en ressort que la turbidité de l'eau a entraîné rapidement un encrassement et la mise à l'arrêt forcé du système.

On conclura, pour l'instant, sur cette expérience négative.

Je vous informe, par ailleurs, que nos services vont se pencher, pour l'Institut de Herstal, sur une autre technique qui consisterait à se raccorder à un réseau de chauffage urbain alimenté notamment par l'incinérateur d'Intradel situé à proximité.

Des contacts vont être pris dans ce sens pour examiner les potentialités du système.

D'autre part, il va de soi que je ne manquerai pas de communiquer ultérieurement les résultats des réflexions des services, tout cela sous le chapeau du SPIE<sup>2</sup>, si bien sûr ces projets se concrétisent comme tels et s'avèrent intéressants.

J'en viens maintenant à la réponse à la question de M. THEUNYNCK concernant l'évolution du parc automobile de la Province et notamment de la politique environnementale menée par la Province de Liège dans le cadre de la gestion de son parc automobile.

Cette compétence, au sein du Collège, relève de notre collègue Christophe LACROIX. Mais vu l'aspect environnemental de la question et en accord avec mon excellent Collègue bien évidemment, j'aurais donc l'honneur de vous apporter les éléments

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

de réponse.

Je voudrais évidemment replacer cette question et cette problématique dans la politique énergétique menée de la Province de Liège et, plus généralement, le Développement Durable a déjà fait l'objet de nombreux débats en Commission, au sein de cette assemblée et de décisions et de réalisations concrètes.

Je remercie évidemment notre Collègue de me permettre en effet, mais rassurez-vous en quelques points, de faire l'état de la question.

Le « Plan Energie » initié en 2007, se fonde sur les actions menées par le Service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie, le **SpiE<sup>2</sup>**.

Agir sur les comportements individuels est le maître mot des campagnes du plan Energie.

La dernière que nous avons lancée en décembre dernier s'articule autour du thème « Je m'arrête, J'éteins mon moteur ». C'était l'occasion de sensibiliser le grand public à l'éco-conduite.

Celle-ci a pour objectif de conscientiser les citoyens de l'utilité de changer leur mode de conduite et de préhension de la voiture.

Toujours par le biais de fascicules, d'affiches et d'autocollants qui sont les supports premiers d'une communication efficace, le SpiE<sup>2</sup> tente d'agir sur le comportement des conducteurs.

Tout d'abord, comportement oblige, il convient que chaque personne soit sensibilisée aux règles de base de l'éco-conduite qui s'articulent en 10 principes. Une brochure existe et a été largement distribuée.

En se conformant le mieux possible à ces consignes, il est possible, non seulement, de réaliser entre 5 et 25% d'économies de carburant mais et surtout, de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Eco-conduite : certains chauffeurs, notamment de notre Régie, ont pu essayer des simulateurs d'éco-conduite ; cela les a bien

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

sensibilisés.

Un autre aspect de cette campagne vise le co-voiturage. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler par ailleurs.

Une équipe transversale s'occupe de toutes ces matières au sein de nos services provinciaux.

Enfin, tous les agents provinciaux ont donc été invités à signer les deux premières chartes du Plan Energie, à savoir : la « Charte Energie » et la « Charte de conduite responsable et écologique ».

Le complément indispensable de ces campagnes consiste en une brochure intitulée « Les petits gestes du quotidien pour un environnement plus sain ».

Par ailleurs et enfin, en ce qui concerne le remplacement des véhicules provinciaux, la démarche de nos services s'inscrit évidemment dans la philosophie que je viens de rappeler et est une démarche globale.

Dépassant la simple réflexion des émissions de CO<sub>2</sub>, certes très importante, le Collège a introduit la notion d'éco-score pour l'attribution des marchés pour le remplacement des véhicules légers.

L'éco-score tient compte, d'une part, des rejets de CO<sub>2</sub>, bien entendu, mais également des autres polluants qui menacent directement notre santé dont les particules fines, les dioxydes d'azote et autres composés volatiles.

L'éco-score intègre également les incidences en matière de bruit et d'éco-système.

Ce qui permet, lors du renouvellement du parc automobile, d'avoir des véhicules qui, non seulement répondent à l'attente de l'utilisateur, point très important pour un travail efficace, mais polluent le moins possible.

Sachez, par exemple, que lors du remplacement des tracteurs de camion au Service de dépistage mobile, nous donnons depuis plusieurs années déjà la préférence pour les engins répondant à la norme Euro 5, pourtant pas encore d'application ou en tout cas pas obligatoire au niveau de son application.

Au mois de décembre dernier, nous avons même testé un

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

véhicule électrique dans le cadre des déplacements urbains de transport du courrier entre le Palais, l'ACP et les différents sites des services provinciaux.

Pour terminer, une petite citation de François Mauriac qui sous-tend vraiment la position de votre Collège en cette matière : « Il ne sert à rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre ».

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- La question qui vient d'être posée par Mme BURLET concernant GAMAH, c'est bien, c'est l'inspiration du jour, j'imagine ! Bref, pourquoi vient-elle si tard ? Je crois qu'elle aurait pu poser sa question auparavant, en commission par exemple.

Je ne peux que me réjouir de ce qui a été fait au niveau de la FTPL, avec l'ASBL GAMAH.

Et lorsque je dis pourquoi venez-vous si tard, c'est parce que effectivement la Province, mais vous n'étiez pas encore là, a déjà signé des contrats d'études confiés à l'ASBL GAMAH que nous connaissons donc bien, pour l'accès aux différents bâtiments provinciaux.

Pour tous les bâtiments existants lorsque c'était possible, un plan d'adaptation des accès a été établi, pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, en ce compris, même si ce n'est pas un bâtiment provincial, le Palais avec toutes les difficultés que vous savez.

Donc, avec l'ASBL GAMAH et nos services techniques qui comportent un grand nombre de techniciens et d'architectes, indépendamment de l'obligation légale d'ailleurs en la matière, toutes les études sont menées en prenant en compte bien évidemment l'accès de nos bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Quant au dernier point de la proposition que vous faites en parlant des Habitations sociales à Saint-Nicolas, là, je vous inviterais peut-être, en effet pourquoi pas, à poser la question au Ministre du Logement de la Région wallonne. Voilà, je crois, une proposition intéressante à faire non seulement sur Liège mais

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

sur l'ensemble de la Région wallonne.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaitant la parole, je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités relatif aux Infrastructures.

**Document 08-09/RA/11 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/11. Le dossier a été ouvert hier. MM. DODRIMONT, GERARD et LUX sont déjà intervenus. Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce rapport ? Personne. Je clos la discussion générale. Je donne donc la parole à M. le Député PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je voudrais d'emblée en ce qui concerne la neuvième commission, d'abord remercier le commissaire-rapporteur, Mme BUDINGER, pour le rapport très précis qu'elle a réalisé à la suite des échanges de vues et des exposés.

Ensuite, je voudrais attirer votre attention sur une erreur de retranscription de chiffres contenue dans le rapport d'activités lui-même, nous assumons ! En page 8 du rapport, les chiffres du cadre de la Direction générale de la Santé ont été copiés sur le cadre de l'Observatoire de la Santé qui se trouve en page 9. Ce qui avait d'ailleurs suscité une question. A propos précisément, cet de l'Observatoire de la Santé installé au sein des Dépistages mobiles à Grâce-Hollogne, n'a donc pas été renforcé de 4 unités, seuls 5 agents y ont été détachés et non pas 9.

Cependant, cet Observatoire travaille en étroite collaboration avec le Service de Promotion de la Santé dans le cadre d'études

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

épidémiologiques.

Donc, concernant les précisions qui ont été apportées en commission, à la suite de la question de Mme BURLET, il s'avère quand même effectivement exact que 2 agents affectés antérieurement au Centre de coordination provinciale du cancer du sein, sont dorénavant attachés non pas à l'Observatoire mais au Service des dépistages mobiles car depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008, cette mission a été retirée à la Province, et ce par décision unilatérale de Mme la Ministre de la Santé de la Communauté française, je me permettrais de qualifier ce geste d'un peu d'inamicale de la part de Mme FONCK, mais c'est ainsi.

Avec ces précisions et pour conclure, je dirais que notre collègue a bien fait d'intervenir car, en effet, il y avait cette erreur de copier-coller mais quant à la réponse que je viens d'apporter, elle reste en tout point valable, oserai-je ajouter, malheureusement.

J'en arrive maintenant aux questions qui ont été posées, d'abord par Philippe DODRIMONT sur deux points.

Le premier, toute la problématique des campagnes contre l'usage du tabac et plus particulièrement le fait que des artistes fument sur scène et devant un jeune public ; ce qui incite de mauvais comportements.

Je tiens tout d'abord à remercier Philippe DODRIMONT, pour son hommage aux actions provinciales menées par les différents services - le Département Santé et Qualité de Vie et le Département de l'Enseignement - en ce qui concerne la lutte contre le tabac et plus ponctuellement dans le cadre de la campagne « Liège Province festive ». C'est l'ensemble des équipes concernées qui se voient ainsi congratulées et je ne puis que m'en réjouir.

Il y a presque un an jour pour jour, nous lançons la campagne « *Liège Province festive* » au Bel'Zik Festival à Herve, qui se tient cette semaine.

La Campagne « *Liège Province festive - Faites la fête sans perdre la tête* » est une campagne de prévention qui a pour but d'informer, de sensibiliser et de prévenir les jeunes de 12 à 25 ans sur les comportements à risques qu'ils sont susceptibles d'adopter lors de leurs sorties.

En 2008, nous avons été présents lors de tous les grands

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

événements festifs rassemblant beaucoup de jeunes et se déroulant en Province de Liège, via notre stand d'information et la distribution de nos brochures.

Nous étions effectivement présents au Bel'Zik Festival à Herve, nous y serons d'ailleurs encore cette année, dès cette semaine ; mais aussi, par la suite, aux Ardentes de Liège, aux Francofolies de Spa, au Bal des étudiants de l'ULg,...

La campagne, qui aborde les six thèmes suivants : le tabac, la drogue, l'alcool, le Sida et les IST (Infections Sexuellement Transmises), la surdité et l'obésité , joue un rôle prépondérant pour la sécurité des jeunes dans leurs milieux festifs.

Tout comme pour les autres thèmes, une petite brochure « Respirez la vie » est distribuée très largement et reprend les dégâts importants sur la santé et sur le physique causés par le tabac, et les aides qui existent pour en sortir,...

Cette campagne reprend également le « Fumer c'est con » lancé par l'Echevin de Spa, Charles GARDIER, par ailleurs responsable des Francofolies.

Quand on sait les dégâts importants que provoque le tabagisme tant actif que passif sur la santé, la lutte contre le tabac fait évidemment partie intégrante de nos priorités.

Philippe DODRIMONT a raison de nous faire remarquer que, malgré tout cela, malgré tous les efforts qui sont menés aux niveaux locaux (communal, provincial), au niveau des différents gouvernements (régional, communautaire ou fédéral) et quand on sait l'influence que les artistes peuvent avoir sur le comportement de leurs jeunes fans, voir son idole fumer sur scène peut avoir un effet incitant qui va à l'encontre de la philosophie de nos campagnes et des messages que nous voulons faire passer.

Dès lors, sa proposition de sensibiliser également les artistes présents dans les festivals et concerts soutenus par la Province de Liège, et de les inviter à montrer le bon exemple est évidemment une excellente proposition qui complète très bien tous les efforts déployés par nos services.

Dès lors, dorénavant, la Province de Liège sera très vigilante à cet aspect des choses et une première mesure consistera, lors de nos prochaines collaborations dans le cadre de la campagne « Liège Province festive », à la recommandation aux organisateurs de demander aux artistes de s'abstenir de fumer sur

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

scène.

J'espère, cher Collègue, avoir ainsi répondu à votre préoccupation et je vous remercie de votre contribution.

En ce qui concerne un autre fléau chez les jeunes, toute la problématique du SIDA, et notamment tout le débat qui a eu lieu suite aux propos tenus par le Pape sur les préservatifs, il est vrai que notre Collègue commence son intervention par : la capote, c'est la vie ! La capote, pourrait-on ajouter, la capote à l'index.

Mais, je pense que, trêve de plaisanterie, le sujet est grave et qu'il n'y a pas de quoi rire.

En préambule, je tiens tout d'abord à rappeler, de manière très claire, que les opinions religieuses, philosophiques relèvent de la sphère privée.

A titre personnel, vous ne m'avez jamais entendu ne pas respecter ce principe même si certains m'attaquent sur le sujet !

Cela étant précisé, il faut bien dire que, comme l'indiquait récemment d'ailleurs un éditorialiste : *« La politique, elle, est affaire publique. Et affaire de responsabilité. Alors, quand Benoît XVI, un chef d'Etat qui revendique un bon gros milliard de fidèles, explique que la distribution de préservatifs ne permet pas de combattre la propagation du Sida, que du contraire, on doit dire que cet homme est dangereux. »* Fin de citation.

Avec « Sid'Action Province de Liège », qui regroupe, comme l'a rappelé Philippe DODRIMONT, la Province de Liège, l'Université, les communes et les CPAS, nous avons immédiatement réagi, en constatant qu'il est pour le moins audacieux, au XXIème siècle, de considérer que seules la fidélité et l'abstinence préconisées par le Pape pourraient endiguer les ravages de l'épidémie en Afrique subsaharienne.

Je demanderai à chacun d'entre vous d'y réfléchir.

Les propos de Benoît XVI stigmatisent les personnes séropositives dans un contexte où l'accès aux traitements reste un vrai problème notamment sur le continent africain.

Que fait le Pape des milliers d'enfants vivant avec le VIH?

Que propose-t-il aux femmes déjà très vulnérables à l'infection au VIH et pour qui le préservatif représente l'un des seuls moyens de protection adéquats?

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Je citerai ici Peter PIOT, microbiologiste belge, et Directeur exécutif d'Onusida, qui dit « *En absence d'un vaccin, il faut absolument accentuer la prévention pour enrayer la propagation du virus* ».

Pour rappel, le Sida est responsable, dans le monde, de près de 8000 morts par jour !

Sachez aussi que près de 28 millions de personnes affectées par le virus sont mortes depuis 1981.

7400 nouveaux cas par jour sont décelés dont près de 1000 chez les enfants de moins de 15 ans.

Mais, prétendre que la problématique du sida ne peut être réglée par la distribution de préservatifs, voire même que l'usage de ceux-ci aggrave le problème de la transmission du virus du Sida, sont des propos intolérables, négationnistes et porteurs d'exclusion !

Ceci dans un contexte où le sida est, et reste encore et toujours, une maladie mortelle et dont l'émergence en Afrique est très importante !

Ces déclarations du Pape vont tout à fait à l'encontre des campagnes de prévention et de sensibilisation en matière de lutte contre le Sida menées depuis des années en Province de Liège par les différents acteurs publics et privés (Sid'Action, les CLPS de Liège, de Huy-Waremme) et dans lesquelles le Département Santé et Qualité de Vie mais aussi l'Enseignement ont pris une part très active.

Et cela nous concerne également. En effet, en Belgique, comme partout en Europe, nous vivons aujourd'hui dans un contexte de recrudescence des nouveaux cas d'infection au VIH, quel que soit le mode de vie des personnes concernées. Ça concerne les hétérosexuels, les homosexuels, les toxicomanes, les non toxicomanes, les hommes, les femmes ; ça concerne tout le monde.

Comme vous le savez, nous n'avons évidemment pas attendu le Pape pour nous en préoccuper !!!

Pour nos différents départements que je viens de citer, le combat continue... et, ils ne ménageront pas leurs efforts !

Comme l'a rappelé Philippe DODRIMONT, le Sex'Etera continuera à se rendre dans les écoles et les manifestations destinées aux jeunes dans toute la Province de Liège. Il continuera à leur

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

apprendre que la vie affective et sexuelle se gère de manière responsable et non en croyant au Père Noël !

Le Car de dépistage des IST et du SIDA se rendra toujours dans les milieux à risque. Et ce, peu importe l'avis du Pape sur le mode de vie de ces personnes.

L'Asbl Sid'Action mènera ses actions auprès du public, elle n'arrêtera pas la distribution des capotes .... Au contraire !

D'ailleurs, nos huissiers vont vous remettre un exemplaire de ce que nous distribuons à longueur de journée et de nuit. Mais, nous n'obligeons évidemment personne !

La Campagne Liège Province Festive s'intensifiera encore en 2009. Elle sera présente non seulement dans les manifestations de grande envergure mais également dans les bars et les discothèques.

J'en profite pour vous inviter cordialement, dans le cadre de cette problématique sidéenne, à la Journée de Rencontre du Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé. Celle-ci se tiendra ce vendredi 27 mars 2009, de 9h30 à 16h, au Centre d'Economie Sociale à Huy. Nous aurons le plaisir d'accueillir à cette occasion M. Jean MALPAS, Psychologue clinicien, Psychothérapeute et Formateur. Il nous présentera son travail en matière de prévention du Sida et notamment dans les milieux gays de NEW YORK. Que donc les « benoîtistes » convaincus crient au péché ou non, le colloque aura lieu.

Je ne puis évidemment pas terminer sans vous parler de l'initiative prise par deux parlementaires libéraux, Xavier BAESELEN et Denis DUCARME, immédiatement appuyés par les parlementaires socialistes et écologistes.

C'est un réel coup de gueule qu'ils ont lancé hier, qualifiant les propos du Pape d'incitation au crime contre l'humanité.

Cette proposition de résolution demande au gouvernement belge de condamner les propos dangereux et irresponsables du Pape lors de son voyage en Afrique et de protester officiellement auprès du Vatican.

Vous savez déjà - les médias y ont donné un large écho - que le ministre belge des Affaires Étrangères, M. De Gucht, a déjà marqué accord sur le fait de relayer cette proposition auprès du Nonce apostolique, l'Ambassadeur du Saint-Siège en Belgique. Vous aurez d'ailleurs peut-être vu à la télévision que celui-ci a refusé de recevoir hier les parlementaires.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Les propos du pape portent atteinte aux engagements de la communauté internationale et aux efforts de la communauté scientifique en vue de prévenir et de lutter contre la propagation du sida, notamment via des moyens de prévention dont l'efficacité est scientifiquement reconnue.

Le relais à ces déclarations réactionnaires et assassines, assuré dans notre pays par des représentants de l'église catholique, devra être condamné dans le même cadre par notre gouvernement.

A titre personnel, je ne puis que soutenir cette proposition, féliciter les auteurs et me joindre à eux.

Et chacun d'entre nous a la possibilité de faire de même.

Cela étant dit, après la petite distribution, je vous invite, tous et toutes, à profiter ou à en faire profiter qui vous voulez.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je donne maintenant la parole à Mme le Député provincial Ann CHEVALIER. Vous avez la parole, Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).) Merci Madame la Présidente. Monsieur GERARD, merci pour l'intérêt que vous accordez au Centre Patrick Dewaere, Centre unique en Belgique, faut-il le rappeler, de prise en charge de jeunes adolescents et adultes (âgés de 15 à 35 ans) suicidants et suicidaires.

Pourquoi 15 ans, demandiez-vous, pourquoi pas avant ? Et bien parce que nous n'avons pas ce que l'on appelle des lits K, des lits de pédopsychiatrie et qu'il est interdit de mêler quelqu'un de moins de 15 ans, considéré comme un enfant, à des adultes. Voilà la réponse par rapport à l'âge choisi pour accueillir les suicidants ou suicidaires.

Il est vrai qu'il y a en Belgique un déficit de lits de pédopsychiatrie (ou lits K) pour l'ensemble du territoire national mais cette programmation est de la responsabilité du fédéral.

Vous vous inquiétez aussi quant à un des critères d'exclusion possible : une tentative de suicide réalisée au cours de

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

l'hospitalisation au sein du C.P.D.

Je pense qu'il y a là une mauvaise information parce que c'est inexact.

Il est vrai que le contrat d'hospitalisation signé par chaque patient lors de son admission stipule que tout geste de violence (envers soi-même ou envers autrui) peut donner lieu à l'exclusion. Une tentative de suicide entre donc dans cette cause possible d'exclusion. Toutefois, elle n'induit pas systématiquement l'exclusion et ce n'est jamais le cas lorsqu'il s'agit d'une première tentative de suicide. Lorsqu'il y a récurrence, on remet en question l'utilité du séjour du patient et une réorientation peut être envisagée.

Elle peut être de trois types :

- soit un retour à domicile avec une prise en charge ambulatoire,
- soit un transfert vers un autre service plus adapté à la pathologie du patient,
- soit une mise en observation ou une vraie "collocation".

Vous évoquez également une liste d'attente d'une durée, à l'heure actuelle, de deux mois et demi. J'ignore qui vous a informé et c'est tout à fait inexact. J'ai demandé la "photographie" du C.P.D. au 25 mars. Il y a, à ce moment-là, dix patients hospitalisés et une entrante le lendemain ; le service sera donc complet. Sept personnes sont convoquées pour des entretiens d'admission dans les prochains jours.

C'est vrai qu'il y a une liste d'attente, mais elle est toute relative puisque nos séjours ont un turn-over relativement rapide. On n'hospitalise jamais plus de trois semaines, autrement ce n'est pas le même type de pratique et de soins. Pas deux mois et demi, ce n'est pas réel.

Vous souhaiteriez que nous cherchions des solutions transitoires et complémentaires. Pour ce qui est des lits de pédopsychiatrie, je pense vous avoir clairement expliqué que cela dépendait du fédéral.

En outre, la création d'un service de pédopsychiatrie implique une structure que l'on pourrait qualifier de plus ambitieuse puisqu'elle nécessiterait notamment la possibilité d'un soutien scolaire pour les jeunes patients.

D'autre part, les séjours en pédopsychiatrie sont généralement plus longs (en moyenne deux à trois mois) et la liste

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

d'attente est donc forcément plus étendue.

Je vous rassure, le service se remet régulièrement en question et met en place divers moyens pour diminuer le "filtre" des admissions. Par exemple, lors de l'ouverture du Centre, l'hospitalisation était possible uniquement les jours ouvrables et à condition d'avoir eu un entretien préalable avec le psychiatre et le psychologue du service, ce qui suscitait un délai de quinze jours à trois semaines. Aujourd'hui, les possibilités d'accueil se font 7 jours sur 7, de 9 à 21 heures, tout en maintenant les "deux" entretiens d'admission préalables.

J'espère avoir ainsi répondu à vos interrogations et surtout vous avoir rassuré.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités sur la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie.<sup>2</sup>

**Document 08-09/RA/13 : Rapport d'activités 2008 relatif au Tourisme**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 23 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/13. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je vous rappelle que M. CULOT est intervenu hier et que Mme DEFLANDRE est annoncée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Vous avez la parole, Madame DEFLANDRE.

Mme DEFLANDRE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, des « classes vertes » sont organisées régulièrement dans trois Domaines provinciaux : Wégimont, Botrange et Palogne.

Fort bien, mais hier, précisément hier, il nous est revenu que des personnes ayant séjourné au Centre de Palogne avaient constaté qu'en matière de déchets et de recyclage, rien n'était fait en faveur de l'environnement, ni tri sélectif, ni recyclage et utilisation de gobelets jetables en plastique.

Dans le dernier rapport d'activités, je note qu'à Wégimont :

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

« le Service provincial de la Jeunesse, en collaboration avec le Domaine, met l'accent sur le respect de notre environnement naturel et le développement durable ».

Deux questions : quelles sont les mesures concrètes prises par Wégimont en ce sens et transposables ailleurs ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'engagement ferme en faveur de notre environnement dans tous les Domaines provinciaux et tout particulièrement ceux qui sont fréquentés par les jeunes ? Ceci aurait une valeur d'exemple qui leur serait très utile.

Pour conclure, il nous semblerait qu'une cellule spécifique qui réfléchirait globalement à cette problématique serait pertinente.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame DEFLANDRE. Je donne maintenant la parole à M. le Député MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, M. CULOT, hier, a intervenu sur le dossier « Tourisme ». Il a d'abord abordé la problématique de la compétence du tourisme.

En fait, Monsieur CULOT, vous avez un peu anticipé la réflexion qui est en cours au niveau de l'Association des Provinces Wallonnes puisque nous aurons la semaine prochaine un Conseil d'administration qui abordera précisément cette problématique mais je peux déjà percevoir le début de la réflexion du groupe MR sur le repositionnement des provinces en matière de compétences et je fais mienne évidemment votre analyse sur l'importance de la Province en matière de tourisme.

Vous avez ensuite posé une question sur la mobilité et une question sur le tourisme fluvial.

Au niveau de la mobilité, vous avez fait référence au plan urbain de mobilité. Vous le savez, depuis décembre 2007, la Conférence des bourgmestres qui s'appelle maintenant la Métropole liégeoise, a abordé cette thématique et notamment je cite : « la nécessité de développer un transport en commun structurant intégré au niveau de l'agglomération ».

Je tiens à signaler d'ailleurs qu'au sein de la Conférence des bourgmestres, un groupe de réflexion s'est constitué autour des

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

échevins en charge de l'urbanisme de l'agglomération liégeoise et il se penche donc sur la problématique de la mobilité. C'est notre collègue, Georges PIRE d'ailleurs, qui y est invité et qui représente la Province.

Ce groupe de réflexion a la lourde tâche d'analyser toutes les possibilités d'inter modalité (le tram, la voiture, le vélo et le train) et d'avoir une réflexion plus globale sur ce plan urbain de mobilité.

Vous avez fait référence aux sites touristiques mais la réflexion est plus large puisqu'elle concerne aussi par exemple les sites sportifs et les sites socio-culturels. Et je ne doute pas que mon collègue Georges PIRE relayera votre préoccupation au sein de ce groupe de travail.

Au niveau du plan triennal, vous le savez, la Fédération du Tourisme a adopté un plan stratégique qui vise à développer le court séjour, à la fois l'excursion et à la fois l'hébergement d'une à trois nuits. Dans ce plan stratégique, toute une série de points sont repris notamment sur la base de nos atouts : le tourisme vert bien sûr, le tourisme nature, le tourisme d'affaires, le tourisme thermal, le tourisme culturel et le tourisme fluvial.

Donc, à ce sujet, on peut dégager cinq axes principaux.

Le premier concerne les croisiéristes, vous l'avez abordé. Mon prédécesseur à la Fédération du Tourisme a lancé ce projet sans rencontrer de grand succès. Nous allons le remettre de nouveau à la réflexion en partant des possibilités, des nouveaux avantages au niveau culturel et donc sensibiliser les grands croisiéristes pour que Liège devienne une étape de leur périple.

Deuxième axe : le tourisme de plaisance. Nous avons bien sûr avec notamment la Maison du Tourisme de Liège développé un pôle d'accueil au Port des yachts mais il n'y a pas que Liège ; il y a Huy bien sûr et Visé. Tout ce qui concerne le tourisme de plaisance vise à développer des politiques de promotion vers la Hollande qui est la première concernée par ce point.

Troisième point : les croisières courtes. Vous l'avez évoqué. C'est notamment le Pays de Liège , avec le bateau « le Sarcelle » ici à Liège et un autre à Huy, qui sont les seuls bateaux qui travaillent sur La Meuse et qui offrent des croisières. Ceci dit, le Pays de Liège qui est géré par le Complexe de Blegny Mine, c'est quand même près de 25.000 passagers annuellement.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

Quatrième réflexion, une réflexion plus prospective celle-là également, c'est la constitution d'une base de location de bateaux sans permis qui n'existe absolument pas actuellement dans notre Province.

Enfin cinquième point, ce sont les plan d'eau, les lacs et les barrages qui existent sur le territoire provincial.

Bref, ces cinq points, Monsieur le Conseiller, vont faire partie d'une étude que nous allons lancer au niveau de la Fédération du Tourisme dans les prochaines semaines parce que d'évidence, il y a probablement des choses à faire dans le moyen terme sur le tourisme fluvial. Je viens de les tracer brièvement. Il est évident que ce point pourrait être développé plus en profondeur lors d'une prochaine commission du tourisme.

En tout cas, dans tous les cas de figure, que ce soit une ville ou des villes, une région ou une province, avoir un fleuve qui la traverse, est un atout touristique évident. Je pense, comme vous, qu'il est actuellement sous exploité.

Deuxième question, celle de notre collègue qui vient de monter à la tribune sur les classes vertes et les déchets recyclables. C'est, je pense, typiquement une question qui aurait été intéressante de poser en commission puisque les responsables étaient présents et auraient pu y répondre en détails.

Ceci dit, sur le Centre du Vallon de la Lembrée et de Palogne, vous m'étonnez beaucoup puisque la direction de ce centre est particulièrement préoccupée par des initiatives écologistes, en tout cas vertes et de nature. La preuve, c'est que nous avons dû remplacer il y a peu de temps un véhicule à Palogne et que nous avons fait le choix d'un véhicule électrique. Le Président qui est parmi nous, ne va pas me contredire à ce sujet.

Je vous propose donc de renvoyer votre question en commission qui nous permettra d'avoir un échange à partir des données précises et un débat plus large. Mais dites-vous bien que ce soit à Palogne, à Wégimont ou ailleurs, nous organisons des classes vertes effectivement et notre main droite n'ignore pas ce que fait notre main gauche. Autrement dit, tout ce qui concerne l'éducation au quotidien des enfants, ce n'est pas uniquement durant la période d'information scolaire que cela se fait, cela se fait également au quotidien, dans la gestion par notamment nos collaborateurs.

Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui, Madame DEFLANDRE.

Mme DEFLANDRE (de son banc).- En fait la question n'a pas été posée en commission, parce que c'est hier précisément que nous avons eu l'information.

Mme LA PRESIDENTE.- Et bien voilà, vous avez eu l'engagement de M. le Député de revenir en commission avec votre question.

Plus personne ne souhaitant la parole, je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités relatif au Tourisme.

**IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2009, je le déclare approuvé.

**V.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Demain, nous aurons à l'ordre du jour les points complémentaires et les points ordinaires que nous avons reportés.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 30.
- Prochaine réunion publique, le jeudi 26 mars 2009, à 15 heures.

- La réunion publique est levée à 17h30

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2009.**